Le château du Soleillant (Verrières) une maison-forte et ses habitants à travers les siècles

La famille du Soleillant au Moyen Age

La commune de Verrières possède les vestiges de deux demeures féodales devenues aujourd'hui de modestes fermes. Il s'agit de Beauvoir, situé à moins d'un kilomètre à l'est du bourg dans le vallon de la Vidrésonne et du Soleillant, sur le bord de la route départementale, à huit cents mètres au nord du clocher de la paroisse.

Au Moyen Age le fief du Soleillant semble avoir revêtu une certaine importance, cependant contrairement au fief de Beauvoir le seigneur du lieu n'exerce pas la justice¹. La famille du Soleillant, qui tient alors cette terre, compte plusieurs personnages marquants. Guillaume du Soleillant, prêtre, se trouvait à la croisade en 1250 alors qu'il était chapelain du Comte de Forez, Guy V. En 1338, Guillemet du Soleillant se trouve témoin et caution de Guillaume d'Ecotay dans une reconnaissance de dettes faite par ce dernier au profit du Chapitre de Montbrison. Sa sœur Isabelle est dame d'honneur de Jeanne de Bourbon. En 1409, Charles du Soleillant, familier de la duchesse Anne de Bourbon (Anne Dauphine), comtesse de Forez, fait partie de la petite cour que celle-ci tient à Cleppé.

Cette famille fournit à l'Eglise de nombreux prêtres et religieuses. Etienne du Soleillant est, en 1416, prêtre prebendier de la duchesse de Bourbon. En 1433, Jean du Soleillant est prieur de Saint-Romain-le-Puy, et en 1448 sa soeur Duchette prieure de Saint-Thomas-les-Nonnains². Ce couvent sera l'objet de beaucoup de sollicitude de la part de la famille du Soleillant. Son obituaire mentionne encore, en un siècle, cinq filles de cette maison parmi les religieuses. En 1520 un du Soleillant est chanoine de Lyon.

Artaud du Soleillant hérite du manoir paternel. Vers 1450 il se titre de capitaine-châtelain de Saint-Romain-le-Puy. Jacques du Soleillant est seigneur du Soleillant en I499, époque où il transige avec la dame de Beauvoir, sa voisine. Il semble qu'il soit le dernier de cette lignée à résider dans la maison-forte de Verrières. Le domaine passe ensuite à Mathieu-Charles du Soleillant, à son fils Antoine et à Louise du Soleillant qui épouse un seigneur du Velay, Artaud de Saint-Maurice.

Une période de décadence commence alors pour le domaine noble du Soleillant accompagnée du délabrement du manoir.

La fin d'une maison

En 1553 les biens dépendant de la succession d'Antoine du Soleillant, fils de Mathieu Charles sont partagés entre Michel Trunel pour moitié et Jean Dumas, laboureur au hameau du Mas et François de Saint-Maurice du Soleillant pour l'autre moitié. Il s'agit d'une habitation, maison

¹ La justice de Beauvoir fut par la suite réunie à celle d'Ecotay qui devint *juridiction de la Baronnie d'Ecotay et Beauvoir*.

² Saint-Thomas-la-Garde.

et grange au Soleillant, de plusieurs prés (*la Saigne, Goucta pomier, la Fayolle, le Planeit, la Goucta*), de bois (*Monjaneyst, boys clair, les Gorges, le Planeit*), un chenevier près du pont de Moingt et une vigne près de Cindrieu (Moingt)³.

Ces terres s'étendent de Mongenest aux hameaux du Mas, du Plénet et du Soleillant à la rivière qui coule au dessous du bourg ; notons une pièce de terre propice à la culture du chanvre à Moingt et une vigne au pays bas.

En 1532, François de Saint-Maurice, seigneur du Soleillant et de Brignon⁴ et son épouse Louise Tranchard sont contraints de vendre la maison-forte et le domaine du Soleillant. Ils le font à regret stipulant dans l'acte de vente le droit de "reméré"⁵. Les acheteurs sont Jehan Béraudis, sommelier du roi, marchand à Montbrison et Antoinette Serézi son épouse (acte du 28 novembre 1538).

Honorable homme maistre Jean Béraudis garde peu de temps le Soleillant car le 26 avril 1542 il revend la maison forte et domaine du Soleillant situés et assis en la parroisse de Verrières en Escotay consistant en maisons haultes moyennes et basses, court, estableries et granges, jardins, prés, boys, estangs, garennes, forests, buyssons, pasquiers et aultres appartenances... à noble et puissant seigneur, messire Loys de Chalmazel, seigneur dudit lieu et d'Ecotay⁶ pour le prix de 2 000 livres tournois non compris la rente du Soleillant que Jean Béraudis avait acheté en 1538 et qu'il se réserve. La vente s'effectue avec droit de rachat et autorisation des précédents vendeurs. L'acte est passé à Montbrison au logis où pend par enseigne la croix d'or et reçu Louis Dalmes, notaire royal⁷.

Les Châtillon, seigneur du Soleillant

Louis de Chalmazel est-il satisfait de son acquisition ? On ne le sait mais il revend le tout dès 1548. Curieusement il semble que comme Jean Béraudis il cherche à se débarrasser au plus vite du Soleillant.

Ainsi le 3 mai 1548, jour et feste de l'invention de la sainte croix, à Montbrison, Pierre Buisson, curé de Chalmazel et Jacques Baudin, notaire royal, agissant au nom de Louis de Chalmazel, seigneur dudit lieu, de la seigneurie d'Ecotay, de Magnieu-le-Gabion et d'Estaing vendent à noble Pierre Chastillon advocat du roy au comté et baillage de Fourests le bien et fief noble avec le manoir dommaine mas et tenement appellé du Solhelhan tout ainsi qu'il se comporte situé dans la parroisse de Verrières mandement et seigneurie d'Escotay consistant en maison forte, basse court avec sa courtine de tours, faussés et murailles, estableries, colombiers, jardins, vergers, chenevier⁸, verchières⁹ et maison de cuysine de grange, court, estableries et grange et toute aultre habitation d'icelluy avec les terres labourables et non labourables, prés, pasquiers, herbages, estangs, pescheures¹⁰, boys, boyssons¹¹ ramières¹² tant de haulte fustaye que taillye de

³ Acte du 28 février 1553 ; archives Diana 1 E1 192 (179).

⁴ Le Brignon, près de Solignac-sur-Loire, en Velay.

⁵ Clause qui permet au vendeur de racheter dans un certain délai la chose vendue en remboursant à l'acquéreur le prix principal et les frais d'acquisition.

⁶ 2 parchemins cousus 69 x 100, Diana, 1 E1 192 (161)

⁷ L'acheteur est Louis de Talaru, seigneur de Chalmazel, Magnieu-le-Gabion, baron d'Ecotay, capitaine des gardes de Mgr le Dauphin, gouverneur de Compiègne, capitaine-châtelain de Sury-le-Comtal. Il épouse le 1^{er} mai 1524 Claudine Mitte de Chevrières.

⁸ Un lieu-dit à l'est du hameau du Mas porte encore le nom de *Chenevis*.

⁹ Verchère : pré voisin de la ferme, sans doute le clos au sud du château.

¹⁰ Trous d'eau servant de viviers.

¹¹ Buissons.

¹² Taillis broussailleux bordant un cours d'eau, terme méridional.

coupe, garennes, chasses, points d'eaux et cours d'icelles à volonté, sauf la justice qui relève d'Ecotay.

Le prix total s'élève à 2 462 livres 10 sols tournois. Pour payer cette somme Pierre de Chastillon rend à Louis de Chalmazel l'étang de Vidrieu qu'il lui avait acheté l'année précédente, ce qui représente 1 062 livres 10 sols. Il verse encore 1 400 livres en espèces¹³.

De 1542 à 1548, François de Saint-Maurice et Louise Tranchard sont locataires de Louis de Chalmazel en vertu d'un bail de six ans passé en 1542 pour les fruits et revenus du château et domaine du Soleillant ainsi que d'une maison avec colombier sise devant l'église et le château d'Ecotay, un pré "en la prairie d'Ecotay" et une vigne à Saillant, biens que de Saint-Maurice vient de vendre à Louis de Chalmazel¹⁴. Tout semble indiquer que l'ancien seigneur du Soleillant s'appauvrit de plus en plus et doit vendre pièce par pièce tous ses biens en Forez. Evidemment François de Saint-Maurice ne peut exercer son droit de rachat et le domaine du Soleillant revient à la famille de Châtillon.

Noble Pierre Chastillon, nouveau seigneur du Soleillant, est le petit-fils de Jean Chastillon, notaire et secrétaire du roi Charles VII. Son père, Philippe, est lieutenant général au Bailliage de Forez et sa mère, Marguerite Chauvet, est la soeur du 26e doyen de Notre-Dame de Montbrison.

Cette famille compte, elle aussi, de très nombreux et dignes ecclésiastiques. Hierosme de Chastillon, frère de Pierre, est promoteur au diocèse de Lyon. Geneviève Buatier, épouse de Pierre, est la soeur de Benoît Buatier, chamarier de l'église Collégiale Saint-Paul de Lyon. Pierre Chastillon meurt le 7 juillet 1559 laissant trois fils : Noël qui devient seigneur du Soleillant, Charles, prieur de l'Hôpital-sous-Rochefort et chamarier de l'église Saint-Paul de Lyon comme son oncle et enfin Hierosme qui s'établit à Lyon, devint lieutenant général au Présidial et qui a, parmi ses neuf enfants, six fils, "tous d'Eglise".

En 1564, Noël de Chastillon, écuyer, nouveau seigneur du Soleillant fait assigner dame Louise de Tranchard, veuve de François de Saint-Maurice et "autrefois dame du Soleillant" en vertu de lettres de commission exécutoire obtenues en Parlement. Celle-ci doit se trouver à l'enquête concernant les dommages constatés dans le domaine du Soleillant, enquête qui doit avoir lieu le samedi suivant l'assignation devant la grande porte de l'église Notre-Dame de Montbrison¹⁵. Visiblement les de Chastillon ne sont pas contents des anciens locataires et propriétaires.

Noël de Chastillon épousa Catherine de Billoin puis Jeanne de la Veühe. Il laissa sept enfants : Catherine mariée a Claude Raverie, Marie, mariée à Jean Buatier, Ennemonde, Agathe, mariée à Claude de Marolles¹⁶, Sibille, mariée à Michel Courtois d'Arcollières qui devint seigneur du Soleillant, et Geneviève, mariée à Claude Bellièvre et Baltazar¹⁷.

Le manoir à la fin du 16^e siècle

La succession de Noël de Chastillon est difficile et un long procès s'ensuit, entre Michel d'Arcollière époux de Sibille, Geneviève, femme de Claude De Marolles, et Catherine, épouse de Claude Raverie.

¹⁵ Diana 1 E1 192 (163-175).

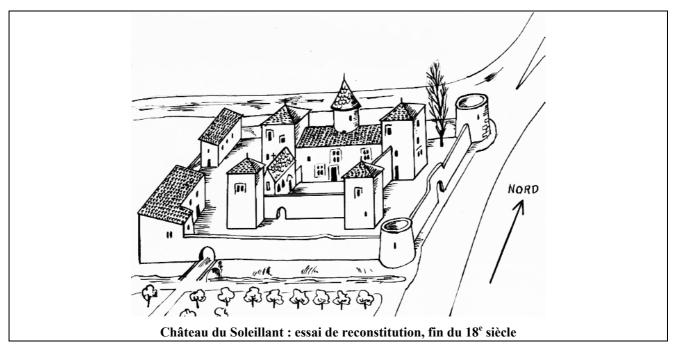
¹³ 2 parchemins cousus (69 x 100), Diana, 1 E1 192 (162).

¹⁴ Diana 1 E1 192 (167).

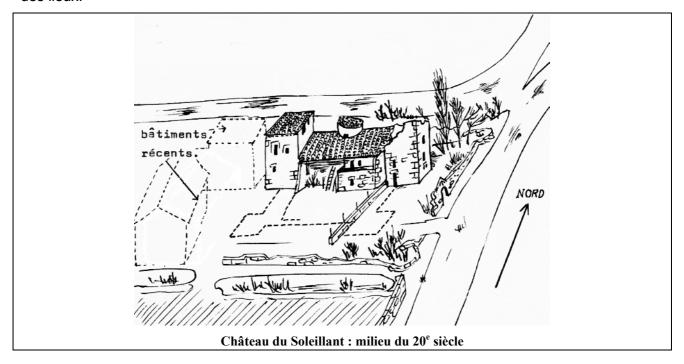
¹⁶ Dit le "Brave de Marolles" ; ce gentilhomme était ainsi nommé à cause du courage dont il fit preuve sous la Régence d'Henri III et sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII (A. Broutin, *Les châteaux historiques du Forez*")

¹⁷ Baltazar, seigneur de Montherboux.

De toute la procédure, on peut extraire une pièce intéressante : le procès-verbal de la visite du château effectuée le 6 février 1599. Ce document¹⁸ donne quelques renseignements sur l'état du château.



Il a déjà l'aspect général qu'il conservera jusqu'en 1809 : une grande bâtisse carrée flanquée aux quatre angles de pavillons et renforcée à l'arrière par une tour ronde. Une cour rectangulaire l'entoure, fermée de murailles avec des tours et des fossés. Les bâtiments sont dans un état lamentable ce qui laisse penser que le manoir est une construction déjà ancienne ayant souffert de la négligence ou de la pauvreté de ses propriétaires. Faisons ensemble la visite des lieux.



¹⁸ Acte du 6 février I599, Diana 1 E1(192). Les autres pièces du procès portent les cotes 1 E 1 (144,157,165,176,182,183,189).

¹⁹ Auguste Broutin pense que la construction ne remonte pas au delà du 16^e siècle et qu'elle aurait remplacé un plus ancien manoir, cf. *Châteaux historiques du Forez*.

La salle basse d'icellui s'est trouvée à demy déplanchée et le surplus estant de hais et planches pourries... dans la cuisine près de la cour les quatre murailles [sont] desfondréees et la cheminée de pierre fendue au milieu... La tour estant fendue et escartellée de haut en bas... Cette tour, la seule de l'édifice qui mérite cette appellation, est à demi comprise dans le corps principal de sorte que sa chute pourrait entraîner la ruine complète du logis.

La cheminée de la grande salle haute du costé de midy estant aussy fendue escartellée et sur le point de tomber il a fallu l'étayer. Les autres pièces ne valent guère mieux : la chambre joignant la cour de ladite maison du costé de bize est fendue escartellée de hault en bas et aussi sur le point de tomber : une autre chambre est en quelques endroits descarronnée et dans la salle haulte toutes les murailles sont tombées escartellées et desfondrées sur les coings.

Tout le reste est à l'avenant : la clopture de la cour de ladite maison [est] desmolie, la porte de l'entrée de la cour... vuellu²⁰ à demy pourrie, une autre porte déjointe et sans ferrure...

Les Courtois d'Arcollières, seigneurs du Soleillant

Finalement Michel d'Arcollières, époux de Sibille de Chastillon, devient seigneur du Soleillant²¹. La famille Courtois d'Arcollières est originaire de Savoie. Un d'Arcollières, Etienne, fut anobli pour avoir, par deux fois relevé le roi François 1^{er} à la défaite de Pavie²² pourtant les syndics de Verrières doutent de la noblesse du nouveau seigneur du Soleillant et celui-ci est obligé d'apporter des preuves²³.

De son mariage avec Sibille de Châtillon Michel n'a qu'une fille, Ennemonde qui devient dame du Soleillant. La famille d'Arcollières ne semble pas très fortunée si l'on considère les diverses obligations que passe Michel d'Arcollières au profit de sa belle-soeur Catherine, de seigneurs voisins ou même d'artisans montbrisonnais²⁴.

En 1662, Ennemonde d'Arcollières fait assigner devant le juge de la Baronnie d'Ecotay l'un de ses voisins, Jean Dumas, laboureur du hameau du Mas, accusé d'avoir coupé et débité clandestinement un favard provenant de son bois de Montgenest. Le grand juriste montbrisonnais Claude Henrys écrit et signe à cette occasion une ordonnance en faveur de la dame du Soleillant²⁵.

²¹ Le domaine du Soleillant est adjugé à Michel d'Arcollières pour la somme de 941 écus 40 sols soit 1 882 livres tournois, prix que celui-ci verse effectivement à la recette des consignations du bailliage de Forez le 12 août 1598 (Diana, 1 E1 (192) 149.

²² Cet exploit valut aux d'Arcollières la concession de nouvelles armes : *de gueules à l'épée en pal d'argent,* accostée de deux fleurs de lis d'or ; primitivement ils portaient de gueules au griffon d'or.

23 En 1597, Michel d'Arcollières fait effectuer un rapport détaillé sur sa famille à l'intention des syndics de

Verrières.

²⁴ En 1598 :

obligation de 325 écus au profit d'un cordonnier de Montbrison.

obligation de 50 écus dix sols au profit de Catherine de Chastillon.

obligation de 260 écus pour Claude de Chalmazel, sieur d'Ecotay.

obligation de 200 écus pour noble Louis Petit, sieur de Vauberet, contrôleur des guerres.

En 1599:

obligation de 108 écus 20 sols tournois pour Baltazar de Rivoire, seigneur du Palais et du Chevallard. (Diana 1 E 1 192, pièces 171-172-170-168-169).

²⁵ Ordonnance rendue en mai 1662. (Diana 1 E1 192).

Les Rival du Soleillant

Ennemonde d'Arcollières épouse Guillaume Rival qui devient seigneur du Soleillant. Celuici s'est déjà marié quatre fois²⁶. Guillaume Rival, né le 4 novembre 1601, est le troisième enfant de Pierre Rival²⁷, avocat au bailliage, conseiller du roi, maître des requêtes de la Reine-Mère, anobli en 1639 et d'Espérance Clépier. Guillaume Rival, avocat en Parlement décède le 6 juillet 1641 au Soleillant laissant de son union avec Ennemonde deux filles: Antoinette, née en 1632 et Madeleine Hélène en 1635, et un fils, Claude Rival, lui aussi avocat en Parlement qui meurt sans alliance le 27 février 1693. Ennemonde d'Arcollières était morte au Soleillant, quinze ans plus tôt, le 18 janvier 1678, à l'âge de 80 ans.

Le domaine du Soleillant passe alors à Jacques Rival, seigneur de la Thuillière, cousin de Claude Rival. Celui-ci devient président en l'Election de Forez. En 1775 s'éteint la famille Rival en la personne de demoiselle Antoinette Rival de la Thuillière du Soleillant. Le domaine passe ensuite à Antoine-Joseph de La Pierre de Saint-Hilaire, seigneur de Valprivas, petit-fils de Marguerite Rival²⁸. Ainsi, après 1693, à la mort de Claude Rival qui y vivait en compagnie de Mathieu Rival son oncle, prêtre-prébendier de Chazelles²⁹, le château va rester inhabité.

Le château à la veille de la Révolution.

Le cadastre établi en 1809 permet de supposer que le manoir lui-même est alors constitué par quatre tours carrées peu élevées sensiblement de même taille et reliées entre elles par des bâtiments ou des murailles délimitant vraisemblablement une petite cour intérieure. L'ensemble forme un rectangle d'environ 25 m de longueur sur 20 m de largeur d'emprise au sol.

Au nord, flanqué de deux pavillons ou tours carrés se trouve le logis qui est renforcé à l'extérieur par une tour ronde un peu plus élevée que les autres constructions. Les quatre tours d'angle sont reliées par la chapelle à l'ouest, d'autres bâtiments ou peut-être simplement des murs à l'est et au sud.

Vraisemblablement deux portes permettent d'arriver à la cour centrale, une porte principale au sud et une autre porte à l'est.

Le château proprement dit est situé au centre d'un quadrilatère de 60 m sur 40 m délimité par un mur de faible hauteur fortifié de deux tours rondes peu élevées aux encoignures nord-est et sud-est. A l'est la maison du granger et les bâtiments agricoles s'appuient contre cette muraille. Dans la première enceinte se trouve le puits près d'un petit portail Louis XIII qui donne sur le chemin longeant le domaine à l'est.

Des douves de cinq mètres de largeur séparent la première enceinte d'un vaste clos rectangulaire qui forme un parc à l'avant du château. Une porte et un passage qui remplacent probablement un ancien pont-levis permettent de franchir les fossés et d'accéder au parc.

A la fin du 18^e siècle le château du Soleillant a conservé sa silhouette de l'époque moyenâgeuse cependant la première enceinte, les murailles et les douves ne sont plus entretenues depuis longtemps et les tours ont perdu leur crénelage. Le logis, inoccupé depuis un siècle, est dans un triste état.

_

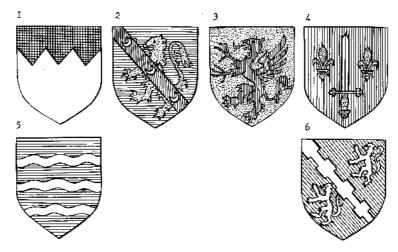
²⁹ Mathieu Rival meurt au Soleillant le 28 juillet 1693. Claude son neveu, écuyer du roi décède le 27 février 1693 et est enterré le 28 dans une chapelle de l'église de Verrières. (registres paroissiaux de Verrières).

²⁶ Avec Jeanne Vachon, en 1611 avec Françoise Ducros, fille de Guillaume, président en l'élection, en 1619 avec Catherine Paparin de Chaumont, veuve de Pierre Petit seigneur de Vauberet, avec Catherine Petit, veuve de François Tantillon.

²⁷ La famille Rival a des armes parlantes : d'azur à trois fasces ondées d'argent.

²⁸ Marguerite, née le 18 mars 1651, mariée le 5 août 1674 à François de la Pierre de Saint-Hilaire, est le treizième enfant de Jacques Rival, seigneur de la Bruyère, la Thuillière, et de son épouse Jeanne Sourley.

Le château du Soleillant, à cause de son site, en léger contrebas sur une colline, ne fut jamais une redoutable forteresse mais il a encore vers 1800 une assez fière allure.



- 1 Baronnie d'Ecotay (anciennes armes selon M. d'Assier)
 - 2 De Chastillon
 - 3 Courtois d'Arcollières (anciennes armes)
 - 4 Courtois d'Arcollières (nouvelles armes)
 - 5 Rival de la Thuillière
 - 6 De la Pierre de Saint-Hilaire

Le Soleillant, petit séminaire du futur Curé d'Ars (1809-1819)

En 1793 M. de la Pierre de Saint-Hilaire prête son château du Soleillant aux partisans royalistes pour *tenir le corps de garde sur la route de Saint-Anthème à Montbrisé*. Des prêtres réfractaires y sont cachés pendant la Terreur par les soins d'Antoinette Montet. Cette paysanne, qui vit comme une religieuse, est maîtresse d'école et rebouteuse dans son village natal de Gumières. On l'appelle familièrement "la Tante" et pendant cette époque troublée elle donne la mesure de son courage en sauvant de nombreux prêtres fidèles³⁰.

Antoine-Joseph de la Pierre de Saint-Hilaire est victime de la Révolution meurt, exécuté à Feurs le 11 janvier 1794. Antoinette Montet, frappée par les malheurs du clergé vend tous ses biens et fait don à Monsieur Perrier, curé de Verrières, de 23 000 F pour fonder un séminaire. Avec cet argent le château et le clos du Soleillant sont achetés, l'école presbytérale fondée par l'abbé Perrier se développe et de 1809 à 1819, le séminaire s'installe effectivement au Soleillant. Il reçoit dans ses murs, en 1812 un élève qui deviendra illustre : Jean-Baptiste Marie Vianney, le futur saint curé d'Ars.

Ces bâtiments sont inadaptés et en mauvais état; le confort est inexistant. Pour accéder au dortoir qui se trouve dans le galetas, il faut utiliser une échelle après avoir déposé ses sabots. L'installation du séminaire au Soleillant ne sera que temporaire tandis que le supérieur, l'abbé Barou fait rénover et agrandir les locaux du bourg. Pour cela il sacrifie toute la partie sud du château pour récupérer des matériaux de construction. La chapelle et les pavillons du midi sont démolis. Le manoir ressemble alors, en moins dégradé, à ce qu'il est aujourd'hui. Il est définitivement ruiné, ramené au niveau d'un simple groupe de bâtiments d'exploitation agricole.

Les clercs désertent le Soleillant en 1819. Quant à Antoinette Montet elle finit ses jours dans la vieille demeure mourant saintement le 25 mai 1828, jour de Pentecôte, âgée de 93 ans. Avec elle s'achèvent les dernières belles heures du Soleillant. En 1860 ce qui reste du château et

-

³⁰ La Tante, notice historique sur Antoinette Montet, fondatrice du Séminaire de Verrières par l'abbé Clavelloux, Lyon, Josserand, I868.

ses dépendances sont revendus à la famille Clavelloux de la Payre. Il passe ensuite aux Clairet puis à la famille Vial.

* *

Chef-lieu d'un fief d'une certaine importance au Moyen Age, logis de petits seigneurs campagnards, enfin séminaire de Jean-Baptiste Vianney, le Soleillant a connu des fortunes très diverses. Aujourd'hui il appartient au patrimoine historique de Verrières et mériterait certainement qu'on s'intéresse davantage à ses vieilles pierres.

Joseph Barou

Sources

- Archives Diana 1 E1 192.
- Registres paroissiaux de Verrières.

Ouvrages consultés

- Les châteaux historiques de Forez, t. 2, 1884, A. Broutin.
- Les châteaux historiques de Forez, t.1, 1906, E.Salomon.
- Histoire universelle civile et ecclésiastique du Pays de Forez, de La Mure, t.2, 1674.

Notes complémentaires

En 1768 Bon Louis de Serres, chevalier, époux de Magdeleine Rival de la Thuillière et Antoinette Rival de la Thuillière ont un procès avec les habitants des hameaux de la Condamine et du Crozet à propos de l'utilisation d'un chemin allant du hameau de la Condamine au Bourg de Verrières et passant sur les terres du .Soleillant.

(Bulletin *L'Echo de Verrières*, janvier, février et mars 1932)

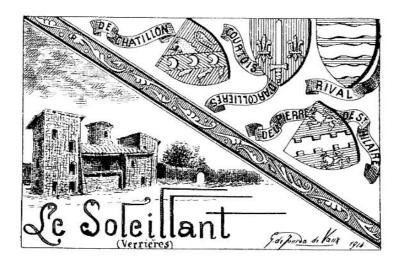
Vente du Soleillant par petites annonces

A vendre en gros ou en détail.

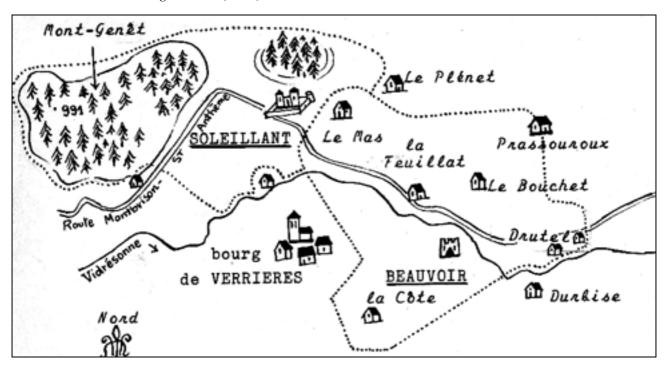
- Un domaine situé en la commune de Verrières, appelé le Soleillant, composé de bois, prés, champs, pâturages, bâtimens de maître et de granger.
- S'adresser à M. Souchon, juge à Montbrison, ou à M. du Perret, à Saint-Cyr-les-Vignes. (Journal du Département de la Loire, n° 60 du mercredi 2 décembre 1807).







(E. Salomon, Châteaux historiques du Forez)



Seigneuries de Beauvoir et du Soleillant

(Village de Forez, n° 2 avril 1980)